



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

14 mai 2012

Projet de stratégie « Eau » Constitution d'un comité de pilotage

(IVS).- Le Conseil d'Etat a décidé de constituer un comité de pilotage chargé d'élaborer un projet de stratégie « Eau » pour le canton du Valais. La définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de l'eau permettront d'anticiper les défis liés à l'approvisionnement, la qualité et l'utilisation de l'eau et de proposer une planification coordonnée à long terme. Ce Comité de pilotage, présidé par Pascal Gross, président des Forces motrices valaisannes (FMV) et de Cap Santé, rendra son rapport à la fin de l'année.

A l'heure où le Valais se lance dans un vaste chantier de correction du Rhône, où les changements environnementaux et socio-économiques vont avoir des impacts significatifs, il est essentiel pour le canton de disposer d'une vision claire sur la gestion globale de l'eau.

La définition et la mise en oeuvre d'une stratégie de l'eau permettront d'identifier les défis et de dessiner une planification à long terme. La stratégie a également pour but de montrer comment résoudre l'équation entre protection et utilisation de l'eau. Elle doit établir et assurer les fondements d'une planification sûre, selon les trois points suivants :

- promouvoir systématiquement la production d'énergie issue de la force hydraulique, là où les intérêts en matière de sécurité et d'environnement le permettent ;
- garantir à long terme un approvisionnement en eau potable et en eau d'usage de qualité irréprochable sur l'ensemble du territoire cantonal;
- améliorer la rentabilité dans les domaines de l'alimentation en eau et de la protection des eaux tout en maintenant le niveau de qualité.

La stratégie cantonale consistera également en une mise en commun cohérente des stratégies sectorielles.

Le Copil est présidé par Pascal Gross, président des FMV et de Cap Santé. Seront également représentés au Copil la Fédération des communes valaisannes, la Fédération des communes concédantes, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la Fondation pour le développement durable de régions de montagne (FDDM), Pro Natura et les départements et services concernés.

Note aux rédactions

Personne de contact : le conseiller d'Etat Jacques Melly - 027 606 33 00

